



ème concours des balcons, fenêtres et maisons fleuries- 2023

Règlement du concours

Le concours des balcons, fenêtres et maisons fleuries a pour objet de récompenser les actions menées par les habitants de Beauchastel en faveur de l'embellissement et du fleurissement des balcons et fenêtres de son quartier. Le fleurissement participe à l'image de la commune dont il est l'élément essentiel. Les habitants jouent un rôle important par le fleurissement de leurs balcons et fenêtres.

Ce concours est placé sous le signe du végétal, des fleurs, de l'environnement, du cadre de vie et de l'accueil. Il est ouvert à tous les habitants. Le concours a pour objet de récompenser les actions menées par des particuliers en faveur de l'embellissement et du fleurissement des maisons d'habitations, des logements de résidences collectives.

Les habitants désirant participer au concours doivent s'inscrire en Mairie aux horaires d'ouverture, remplir le coupon de participation ci-dessous.

Les inscriptions se terminent le LUNDI 12 juin , le passage du Jury est prévu le JEUDI 15 juin après-midi. – Remise des prix le SAMEDI 17 juin lors de l'animation « Nettoyons les berges de l'Eyrieux »

Déroulement du concours

L'organisation du concours est confiée à un jury local, désigné par Madame Karine Takes,, Maire, une personne du service espace vert, deux conseillers à la commission culture.

Le jury a pour mission de désigner les lauréats de chaque catégorie. Il se réserve le droit de photographier les différentes réalisations pour une exploitation éventuelle de ses clichés (bulletin municipal, site internet...)

Le nombre de lauréats : 2 pour les balcons et fenêtres fleuries - 2 pour les maisons fleuries

Les éléments suivants permettront d'apprécier les réalisations :

- 1 Le cadre végétal ou vue de l'ensemble agréable pour les piétons, cyclistes, visiteurs, habitants. Les jardins et balcons visibles de la rue auront un atout supplémentaire.
- 2 la qualité de la floraison : aspect esthétique, harmonie des formes, homogénéité, couleurs et volumes, bon goût.
- 3 Quantité de fleurissement : aspect technique de la composition, nombre de variétés utilisées, tenant compte de l'espace à disposition.
- 4 Propreté et efforts en matière d'environnement immédiat.
- 5 Recherche et originalité de la composition et des associations végétales.
- 6-Pérennité du fleurissement : usage de plantes vivaces, de plantes économes en eau et en engrais, usage de paillage végétaux pour économiser l'eau.

* ***********************************
BULLETIN DE PARTICIPATION, A NOUS RETOURNER Nom et Prénom
Adresse
Email
Téléphone

CATEGORIE CHOISIE

- () Maison avec jardin
- () Maison, appartement sans jardin avec fenêtres, balcon ou terrasse

Merci de déposer en mairie avant le LUNDI 12 juin, passage du jury JEUDI 15 juin. Remise des prix le SAMEDI 17 juin

Nous vous remercions par avance, pour votre participation à ce concours 2023.

Contact: Mairie: 04 75 62 23 84 - communebeauchastel@orange.fr

